

VILLE DU HAVRE

Nombre de
conseillers en
exercice : 59

Extrait du registre des délibérations

2

L'an deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le lundi dix-neuf avril,

Les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 13 avril 2021, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence de M. Edouard PHILIPPE, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Edouard PHILIPPE, Jean-Baptiste GASTINNE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Madjid NASSAH, Oumou NIANG-FOUQUET, Pierre MICHEL, Fabienne DELAFOSSE, Augustin BOEUF, Marie-Laure DRONE, Régis DEBONS, Laëtitia DE SAINT NICOLAS, Pascal CRAMOISAN, Laurence BESANCENOT, Patrick TEISSERE, Stéphanie DE BAZELAIRE, Yves HUCHET, Louisa COUPPEY, Dominique PREVOST, Brigitte DECHAMPS, Noureddine CHATI, Caroline LECLERCQ, Agnès CANAYER, Thibaut CHAIX, Corinne CHATEL, Malika CHERRIERE, Christine CORMERAIS, André CORNOU, Emmanuel DIARD, Véronique DUBOIS, Wasil ECHCHENNA, Solange GAMBART, Antonin GIMARD, Annick GUIVARCH, Fanny HEUZE, Pascal LACHEVRE, Anne-Virginie LE COURTOIS, Bruno LOZANO, Stéphanie MINEZ, Florent SAINT MARTIN, Philippe TOUILIN, Seydou TRAORE, Thierry UVENARD, Danièle VASCHALDE, Fanny BOQUET, Pierre BOUYSSSET, Gaëlle CAETANO, Annie CHICOT, Hady DIENG, Denis GREVERIE, Sophie HERVE, Laurent LANGELIER, Laurent LOGIOU, Gérald MANIABLE et Nathalie NAIL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- *Bineta NIANG et Pierre SIRONNEAU* étaient excusés et ont donné pouvoir respectivement à *Stéphanie MINEZ et Philippe TOUILIN* ;
- *Christian DUVAL* a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 18h22 et a auparavant donné pouvoir à *Wasil ECHCHENNA* ;
- *Agnès FIRMIN LE BODO* a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 19h04 et a auparavant donné pouvoir à *Florent SAINT MARTIN* ;
- *Hady DIENG* a participé aux travaux de l'assemblée jusqu'à 19h55 et a donné pouvoir pour le reste de la séance à *Nathalie NAIL*.

Jean-Paul LECOQ était excusé mais non représenté.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, *Thibaut CHAIX* a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION DELB-20210105

AFFAIRES IMMOBILIERES - QUARTIER EURE-BRINDEAU - RUES GUSTAVE NICOLLE ET LAMARTINE - ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - OUVERTURE - SOLLICITATION.-

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L. 110-1 et suivants, L. 131-1 et suivants, ;

VU le budget primitif de l'année 2021 ;

VU le projet du nouveau programme national de renouvellement urbain et plus particulièrement de l'îlot Lamartine/Gustave Nicolle ;

CONSIDERANT

- que, dans le cadre de la politique de restructuration et de redensification des quartiers sud, la ville du Havre a lancé une vaste politique de requalification urbaine des quartiers Vallée-Béreault Graville La Vallée en 2016 ;

- qu'une convention nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), signée en octobre 2019 entre les différents partenaires et la ville du Havre pour le réaménagement et la redynamisation de ce territoire, prévoit la démolition d'anciens logements, l'aménagement d'un parc sportif paysager, la rénovation du secteur Viviani/Royer, ainsi que la requalification de la rue de la Vallée ;

- que la mutation de cette zone est une étape charnière dans le processus de requalification engagé depuis les années 2000 à l'échelle des quartiers sud ;

- que l'opération Lamartine/Gustave Nicolle s'intègre dans cette dynamique de renouvellement urbain des quartiers sud, mentionnée au projet d'aménagement et de développement durable ;

- que, du fait de sa localisation en entrée de ville, ce secteur jouit d'une position stratégique. C'est ainsi que s'est développé un véritable pôle automobile, bien desservi et connecté au reste du territoire havrais ;

- que, face à ce constat, la ville du Havre a engagé une politique de requalification urbaine sur une partie de la rue Marcel Paul pour :

- traiter d'importantes friches urbaines et engager un renouvellement urbain en cœur d'agglomération,
- conforter le pôle automobile et les activités connexes,
- créer une nouvelle voie pour organiser la trame urbaine et désenclaver cet espace ;

- que ce quartier, composé de nombreuses friches, doit en effet être redynamisé pour offrir de nouvelles zones d'activités en cœur d'agglomération et ainsi limiter l'extension de zones d'activités en périphérie ;

- que l'aménagement d'une zone dédiée à l'activité en lien avec l'automobile renforcera ce secteur économique et contribuera à son développement et qu'en outre, la restructuration d'une trame urbaine et la création d'une nouvelle voirie favorisera le désenclavement des rues Marcel Paul et Lamartine ;

- que ce projet de requalification implique l'acquisition par la ville du Havre des parcelles situées au Havre, 28-30-32 rue Lamartine et 53-75 rue Gustave Nicolle, respectivement cadastrées section EE 118, 25, 26, 111 et 126 pour des superficies de 3 119, 564, 11 895, 1 731 et 5 733 m² ;

Sa commission municipale aménagement, urbanisme, espaces publics, bâtiments communaux et développement durable, réunie le 30 mars 2021, consultée ;

VU le rapport de M. le 1^{er} adjoint au maire, chargé de l'urbanisme et de l'environnement ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de requérir auprès du préfet de la Seine-Maritime et au profit de la ville du Havre ou de l'organisme s'y substituant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire, nécessaires à l'acquisition des biens non maîtrisés devant permettre la requalification des rues Lamartine et Gustave Nicolle ;
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous documents devant permettre de concrétiser ce dossier ;
- de régler l'indemnisation du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête dans les conditions fixées aux articles R. 111-2 et R. 131-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Imputation budgétaire

Exercice 2021

Budget annexe 53

Sous-fonction 824 : autres opérations d'aménagement

Nature 6015 : terrain à aménager

Programme 53002 : aménagement du site Brindeau et voie nouvelle

Code mission C40M995 : rénovation quartier Vallée-Béreult - NPNRU

Montant estimé de la dépense : 2 500 euros

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 47, abstentions : 11.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire et par délégation
Signé le 27 AVR. 2021



Jean-Baptiste GASTINNE,
1^{er} adjoint au maire

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le 27 AVR. 2021

Publié le 27 AVR. 2021

